



N°34

## Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Ardennes

N°ISSN: 1264-9783

N°CPPAP: 0113 S 07672

Directeur de la publication : Karine Fuselier

Imprimé par nos soins

Trimestriel - Prix: 1 euro

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

## FSU Ardennes

48 Rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>



Déposé le 20 décembre 2013

Routage **206.**

Dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

P R E S S E

D I S T R I B U E E S P A R

LA POSTE

### ÉDITO

La principale caractéristique du système éducatif français se situe dans l'importance des inégalités des jeunes en terme de réussite scolaire. Ces inégalités sont fortement corrélées aux inégalités sociales. L'école reproduit donc en son sein les inégalités sociales qui marquent notre société sans parvenir à les surmonter.

Une fois ce constat fait, on pouvait raisonnablement penser que les choix du gouvernement s'attacheraient à une réelle transformation du système éducatif.

Dans le premier degré, la réforme Darcos de 2008 a amputé le temps d'enseignement de deux heures hebdomadaires et la réforme des rythmes scolaires ne rend pas ce temps perdu. Cette réforme qui devait réduire la journée des écoliers ne fait au contraire que l'allonger en supprimant qui plus est le repos du mercredi, alors que nombre d'enseignants continuent de préférer, dans l'intérêt des élèves, travailler le samedi matin.

Dans le second degré, le DASEN de notre département n'a qu'une idée en tête, fermer le maximum de collèges ruraux et peut-être même urbains, au mépris des engagements pris par les représentants du ministère au rectorat au mois de juillet dernier. Il paraîtrait que les collégiens scolarisés dans les petits collèges ruraux réussiraient moins bien que les autres... Tout cela sans qu'aucune étude sérieuse ne vienne corroborer ces affirmations !

Sans doute le gouvernement ou ses exécutants locaux font-ils le pari d'économies budgétaires en transférant aux collectivités territoriales le maximum de charges : activités péri-éducatives pour les communes (quand elles en auront les moyens), transport des collégiens pour le Conseil Général, ...

Mais l'intérêt des élèves dans tout ça ?

Les premiers témoignages de parents d'écoliers scolarisés sur neuf demi-journées font état d'une plus grande fatigue de leurs enfants. Les collégiens qui devront prendre le bus pour se rendre dans leur nouveau collège passeront plus de temps sur les routes.

La FSU est déterminée à agir pour une réelle transformation du système éducatif. Après des années de destruction (suppression de postes, formation des enseignants, ...) et de dégradations en profondeur des missions et des conditions de travail (stigmatisation des enseignants, prescriptions et pilotage du système éducatif par la performance) qui ont aggravé les inégalités scolaires, il est grand temps de reconstruire le service public de l'éducation pour permettre une réelle démocratisation de l'école.

Karine Fuselier, Jérôme Clad, Arnaud Lambert et Jean-Philippe Guénard,  
co-secrétaires de la FSU Ardennes

### SOMMAIRE

Édito.....	P1
Éducation prioritaire : un chantier réellement prioritaire ? .....	P2
L'Éducation prioritaire dans le département des Ardennes (2013-2014) .....	P3
Éléments de synthèse départementale...	P4
L'évolution du réseau des établissements..., X <sup>ème</sup> épisode !.....	P5 - 6
Dossier métier .....	P7
Arythmie et grosse fatigue.....	P8
Satisfecit et optimisme ! .....	P9
Contacts.....	P10



## Éducation prioritaire : un chantier réellement prioritaire ?



Annoncé comme l'un des chantiers majeurs inhérents à la loi de refondation de l'École, le dossier de l'éducation prioritaire est sans doute de ceux qui cristallisent les attentes, qui plus est à l'heure où les résultats PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) 2012, sans grande surprise, mettent en évidence un nouveau creusement des inégalités pour notre pays... Pour la FSU, une autre politique de l'éducation prioritaire, ambitieuse et volontariste, s'avère donc aujourd'hui absolument nécessaire, donnant réellement « plus à ceux qui ont le moins », permettant véritablement la réussite de tous les élèves de tous les milieux sociaux dans tous les territoires.

« A la suite du rapport de diagnostic établi dans le cadre de la modernisation de l'action publique ([http://www.educationprioritaire.education.fr/fileadmin/docs/pdf/presentation\\_du\\_diagnostic\\_2P.pdf](http://www.educationprioritaire.education.fr/fileadmin/docs/pdf/presentation_du_diagnostic_2P.pdf)), le Ministère a donc lancé une consultation qui s'est traduite en octobre dernier (le lundi 14 après-midi dans notre département) par l'organisation, dans chaque réseau d'éducation prioritaire, d'une demi-journée de discussions et de propositions puis la tenue d'assises inter-académiques en novembre-décembre (le mercredi 4 décembre à Metz concernant notre académie). Dans notre département, si, globalement, les collègues semblent avoir apprécié ce temps banalisé qui a favorisé les échanges entre enseignants et personnels du premier et du second degrés, entre partenaires divers, si la synthèse départementale (cf. encart ci-après) qui en a été faite semble reprendre assez fidèlement les éléments d'analyse voire de revendications, aujourd'hui, le leitmotiv des contraintes budgétaires, des moyens constants peut laisser à penser (et à craindre...) que cette refondation de l'éducation prioritaire, par un resserrement sur un plus petit nombre de réseaux (300 seulement sont pour l'heure envisagés... alors qu'actuellement 781 collèges se trouvent en RRS et 301 en ECLAIR...), ne bénéficie en fait qu'à quelques-uns, au détriment de beaucoup d'autres...

Quels critères, quels indicateurs (socio-économiques seulement, culturels, peut-être,...) le Ministre retiendra-t-il pour redessiner la future carte de l'éducation prioritaire ? Considérera-t-il en premier lieu celui de la mixité sociale qui pourrait amener à définir plusieurs « niveaux » d'éducation prioritaire, à l'image de ce qui existe actuellement avec les RRS et les ECLAIR, et ainsi à envisager des dotations progressives selon le niveau de difficulté constaté ? Suivant le questionnement de

Mme Béatrice Gille, la Rectrice de l'académie de Nancy-Metz, « faut-il raisonner par zones ou par publics ? »

Et qu'en sera-t-il de la ruralité qui, selon le Recteur de l'académie de Reims, se situe « en termes de résultats, sur les mêmes constats de difficultés » que dans l'éducation prioritaire ? Et plus globalement, au-delà de cette question du nouveau périmètre de la carte, quelles pratiques pédagogiques pouvons-nous mettre en œuvre, quels contenus, quelle évaluation, quelle formation des enseignants,..., faudrait-il repenser pour toucher au cœur même de la problématique, à savoir la difficulté scolaire des élèves et la mobilisation de tous les moyens pour tenter de la résoudre ?

Espérons que les annonces, prévues en janvier 2014, complétant les premiers éléments livrés jeudi 12 décembre 2013 à l'occasion d'une conférence de presse sur le métier enseignant - « Il y aura 100 réseaux de l'éducation prioritaire sur lesquels nous allons mettre le paquet à la rentrée 2014 », annonce Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation nationale. Ces 100 réseaux « les plus difficiles » seront les premiers à bénéficier de la nouvelle pondération des heures d'enseignement à 1,1. Le nombre total d'établissements de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire n'est pas encore fixé, précise le ministre. « Cette carte montera en régime sur plusieurs années », explique Vincent Peillon qui cite le nombre de 300 réseaux « peut être même 400 ». « Je n'ai jamais dit que nous allions mettre moins pour les autres établissements » de l'éducation prioritaire, insiste-t-il. Les autres établissements conserveront à la rentrée 2014 leurs moyens supplémentaires », assure le ministre-, répondront concrètement à toutes ces questions posées et surtout aux attentes de tous, pour une éducation prioritaire réellement refondée, pour une lutte contre la difficulté scolaire véritablement engagée...

Dans notre département où la difficulté, de toutes natures, que nous connaissons et mesurons tous au quotidien, n'est plus à démontrer, où l'éducation prioritaire (cf. situation départementale ci-après) a toujours été présente et souvent efficiente, l'espoir d'un accompagnement renouvelé voire d'une aide substantielle pour les uns, d'une reconnaissance pour les autres, est fort et ne saurait être déçu.

# L'Éducation prioritaire dans le département des Ardennes (2013-2014)

## 1. Quelques données chiffrées:

Les établissements qui sont dans l'éducation prioritaire aujourd'hui...

- 7 collèges RRS
- 2 collèges ECLAIR

➤ Par ordre alphabétique :

Bogny/Meuse *Jules Ferry* (RRS) : 272 élèves / 13 divisions  
Charleville-Mézières *Léo Lagrange* (RRS) : 346 élèves / 16 divisions

Charleville-Mézières *Rouget de Lisle* (RRS) : 244 élèves / 11 divisions

Charleville-Mézières *Salengro* (RRS) : 272 élèves / 14 divisions

Charleville-Mézières *Scamaroni* (RRS) : 257 élèves / 12 divisions

Fumay *Les Aurains* (RRS) : 309 élèves / 14 divisions

Rethel *Sorbon* (RRS) : 387 élèves / 17 divisions

Revin *George Sand* (ECLAIR) : 367 élèves / 18 divisions

Sedan *Le Lac* (ECLAIR) : 204 élèves / 9 divisions

➤ Par répartition géographique :

- ⇒ Au nord de Charleville-Mézières, dans la vallée de la Meuse : *Fumay, Revin et Bogny* (soit 948 élèves ou 36% de la « population » en éducation prioritaire)
- ⇒ A Charleville-Mézières : *Léo Lagrange, Rouget de Lisle, Salengro et Scamaroni* (soit 1119 élèves ou 42% de la « population » en éducation prioritaire)
- ⇒ A Rethel : *Sorbon* (387 élèves soit 14,5% de la « population » en éducation prioritaire)
- ⇒ A Sedan : *Le Lac* (204 élèves soit 7,5% de la « population » en éducation prioritaire). Pour mémoire, Sedan *Frénois* (RRS) a été fermé en mars 2012 et les quelque 260 collégiens transférés au collège Turenne (360 élèves environ à l'époque) > le label « éducation prioritaire » demandé par toute l'équipe éducative du collège Turenne n'a jamais été accordé au prétexte qu'il fallait attendre la loi de refondation de l'École... aujourd'hui, la loi est votée, le chantier de la refondation de l'éducation prioritaire est ouvert, bientôt refermé, la concertation locale a eu lieu... sans le collège *Turenne* qui n'était pas RRS à ce moment-là !!!

Malgré le souhait de la section départementale FSU (courrier en date du 14 octobre) que ces établissements soient aussi associés à la concertation sur la refondation de l'éducation prioritaire, Monsieur le Directeur académique n'a pas jugé utile de répondre (ni à notre lettre ni à la demande qu'elle formulait...), estimant

que ces collèges et tous leurs personnels, n'étant ni RRS ni ECLAIR, ne pouvaient de facto être consultés... !!!

Avec **2658 élèves** (2087 en RRS et 571 en ECLAIR) scolarisés dans ces **9 collèges** (sur 35), ce sont plus de **23% des collégiens ardennais** (contre 19,6 % nationalement !) qui bénéficient de l'éducation prioritaire.

## 2. Quelques données chiffrées:

Les établissements qui auraient pu être, qui seront peut-être dans l'éducation prioritaire demain...

Outre la situation « artificielle » et totalement erronée de Sedan évoquée ci-dessus où jusqu'en 2011, 500 élèves environ sur 1200 environ (= 40%) étaient scolarisés en éducation prioritaire (*Frénois + Le Lac*) contre 200 environ aujourd'hui (*Le Lac*) sur 1100 environ (= 18%), **bon nombre d'autres collèges ardennais revendiquent** ou pourraient revendiquer aujourd'hui, au vu des traditionnels critères (taux de CSP, retard à l'entrée en 6<sup>e</sup>, boursiers,...), **la labellisation en éducation prioritaire**. Ces établissements, en lien avec la situation socio-économique du département, sont en grande partie situés au nord de Charleville-Mézières et dans la vallée de la Meuse. Il s'agit notamment de **Nouzonville** (332 élèves) notamment, **Monthermé** (316 élèves) également.

A Charleville-Mézières, dans le quartier d'Étion, le collège de **La Fontaine** (249 élèves) a toujours eu une population scolaire comparable à celle de son voisin *Rouget de Lisle*.

A Sedan où la situation a été faussée par le transfert des élèves de *Frénois* vers *Turenne*, dans son bassin, le collège de **Vrigne-aux-Bois** (327 élèves) mériterait légitimement une attention toute particulière.

Enfin, dans le bassin de Rethel, le collège Vallière de **Sault-lès-Rethel** (308 élèves) pourrait aussi bénéficier de ce dispositif.

➤ Pour information, les situations de ces établissements ne sont pas nouvelles, les inspecteurs d'académie jusqu'à il y a peu leur accordaient toujours une « **bonification particulière** » lors de la répartition de la DHG...

Pour que cette refondation annoncée ne soit pas un vain mot, pour que l'école soit vraiment « un atout » pour nos élèves, la FSU Ardennes continuera à interpeller ses interlocuteurs, à demander les mesures et les moyens suffisants (réduction des effectifs, travail en groupes, temps de concertation, formation,...) qui permettront d'assurer la réussite de tous.

L'enjeu est majeur pour les jeunes et leur avenir, pour notre département, le défi de taille, aidez-nous, Monsieur le Ministre, à le relever !

Karine Fuselier, SNES-FSU

# Éléments de synthèse départementale

## issus de la consultation menée dans les réseaux selon les « six leviers d'évolution soumis à la réflexion des équipes »



### 1. Perspectives pédagogiques et éducatives

#### Propositions de développer une école bienveillante, ambitieuse, lisible, sereine et partenariale :

- Au niveau des élèves : préparer l'entrée à l'école, valoriser les élèves, les responsabiliser, associer les élèves à leur évaluation, relever les progrès.
- Au niveau des enseignants : harmoniser les pratiques et les exigences relatives aux compétences 6 et 7 du socle, élaborer des supports permettant de connaître et respecter les règles de vie, renforcer la communication enseignant/famille, favoriser le développement de la confiance réciproque.
- Au niveau des familles et des partenaires : développer les concertations, organiser la co-éducation, renforcer la communication.
- Au niveau des établissements : valoriser les établissements, développer des dispositifs favorisant l'aide à la parentalité, installer une structure d'écoute, adapter les locaux.

#### Propositions pour accompagner et aider les élèves à mieux maîtriser la langue :

- Respecter les rythmes d'apprentissage des enfants.
- Favoriser l'action des élèves.
- Oser proposer des situations complexes.
- Instaurer des cours de communication.
- Développer les continuités pédagogiques intra et inter cycles.
- Développer les dispositifs d'aide avec un enseignant surnuméraire.
- Associer les parents au parcours de leur enfant.

#### Ce qui fait encore débat :

- L'évaluation par note ou par compétence
- La place et la quantité des leçons et des devoirs à la maison dans les premier et second degrés.

### 2. Perspectives relatives à l'accompagnement et à la formation.

#### Propositions :

- Organiser des formations spécifiques pour les enseignants nommés en éducation prioritaire.
- Mettre en place un tutorat avec un enseignant expérimenté.
- Organiser des formations communes aux premier et second degrés sur des projets communs et des partages d'expériences
- Former à la gestion des conflits, à la différenciation pédagogique, à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, au traitement des problèmes de comportement des élèves.
- Former au travail en réseau avec les partenaires.

### 3. Perspectives relatives au travail en équipe, en réseau, en partenariat

#### Propositions :

- Identifier et connaître les différents partenaires sur chaque réseau dans l'objectif de développer les complémentarités.
- Dégager plus de temps de coordination avec les partenaires de terrain.
- Mettre en place des projets communs, des outils d'analyse, des progressions communes.
- Mutualiser les pratiques pédagogiques .

### 4. Perspectives relatives au pilotage et à l'évaluation

#### Propositions :

- Renforcer la communication entre les instances de pilotage et les enseignants.
- Associer les enseignants aux choix et orientations prises par le comité exécutif.
- Augmenter les échanges et mutualiser les pratiques entre le premier et le second degré.
- S'approprier le contrat d'objectifs et mettre en cohérence temporelle l'écriture des différents projets.
- Cibler des dispositifs moins nombreux mais plus efficaces.
- Définir des modalités d'évaluation cohérentes et constantes au plan local, académique et national.

### 5. Perspectives relatives à l'usage des moyens disponibles

#### Propositions :

- Augmenter les moyens en personnel, élargir le dispositif PDMQDC au collège.
- Pérenniser les postes d'assistants pédagogiques en collège.
- Alléger les effectifs des classes.
- Stabiliser les équipes.
- Revaloriser la prime éducation prioritaire.
- Maintenir et généraliser les dispositifs école/collège.

### 6. Perspectives relatives à la carte de l'éducation prioritaire

#### Propositions d'indicateurs à retenir pour évaluer la pertinence de l'entrée ou de la sortie du dispositif :

- Socio-économiques : PCS, taux de boursiers dans les différentes catégories, RSA.
- Pédagogiques : fluidité des parcours, PPRE, suivi individualisé, aides, attestations, diplômes.
- Santé.
- Absentéisme.
- Incivilité.

#### Propositions de modalités de suivi :

- Observation du respect des indicateurs et mise à jour régulière.
- Vérification de l'évolution des indicateurs sur des périodes définies et plus courtes.

## L'évolution du réseau des établissements..., x<sup>ème</sup> épisode !

Où comment renvoyer aux calendes grecques un dossier sensible ou laisser à d'autres « décideurs » le soin de « trancher »...

Où comment afficher la volonté d'un « travail de réflexion et d'échanges avec l'ensemble des acteurs de terrain » et demander à des CA d'acter la fermeture d'un site (Buzancy), le transfert d'un niveau de classe (Le Chesne) et la mutualisation des enseignements de la filière littéraire (Givet/Revin)...

Comme chacun le sait sans doute, suite aux tentatives particulièrement brutales de transferts d'enseignements d'un établissement vers un autre, voire de fermeture de site, aux résistances et actions mises en œuvre pour les contrecarrer, aux demandes réitérées de la FSU Ardennes d'une réelle concertation qui associe tous les acteurs et qui tienne compte de la « spécificité » ardennaise, notamment dans ses dimensions socio-économiques et territoriales, une réunion en présence de Monsieur Bernard Lejeune, directeur de cabinet adjoint et Monsieur Benoît Pichard, chef de cabinet du Ministre, a eu lieu au Rectorat le mercredi 3 juillet dernier, actant (courrier de Vincent Peillon du 5 juillet 2013) l'installation, dès la rentrée, d'un « groupe de travail dédié aux lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin et d'un groupe de travail sur la carte de l'ensemble des collèges ardennais. »

### Et aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Concernant les lycées de Givet et de Revin, deux réunions de « concertation » ont en effet eu lieu, sur la base du même projet de mutualisation des enseignements de la filière littéraire entre les deux établissements, les CA des deux lycées étant le format retenu pour discuter des évolutions. Le discours institutionnel est resté le même (« il en va de l'avenir de la série L sur le territoire ! »), les propositions (visioconférence, notamment) n'ont pas changé..., assorties désormais de la menace des contraintes budgétaires qui, elles, sauront convaincre les plus réticents...

Concernant « l'évolution du réseau des collèges publics dans le département des Ardennes », c'est à l'occasion d'un CDEN extraordinaire (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, « l'instance où ce débat doit avoir lieu », choix « validé par le cabinet du Ministre »...), réuni le jeudi 7 novembre dernier, que Monsieur le Directeur académique a expo-

sé sa « méthode » et sa « démarche à construire » dans un « calendrier de programmation » échelonné sur trois ans, puisque désormais il n'y a plus d'urgence, « pas de précipitation »..., sage décision pour les uns, « enterrement de première classe » pour les autres, stratégie d'enfumage pour beaucoup...



Sur ce dossier comme sur celui évoqué précédemment, le discours n'a pas changé non plus, sous un habillage toujours pédagogique (« Une organisation centrée sur la réussite des élèves, la mise en œuvre de démarches innovantes et pluridisciplinaires, une offre et un parcours de formation de qualité, un accompagnement de l'excellence, une égalité des parcours scolaires,... »), se cachent bien difficilement la question de « la dotation en moyens », les « coûts de

fonctionnement élevés » et la fameuse « structure de référence » qui serait fondée sur « le principe de 4 divisions par niveau » atteignant ainsi la « taille optimale de collège »... Concédant du bout des lèvres que « la diversité des territoires » et « les temps de transports » sont des « contraintes à prendre en considération », Monsieur le Directeur académique propose, pour aller « vers une démarche partagée », les étapes suivantes : « Le recensement des données et des informations / Une réflexion (théorique) sur le meilleur maillage possible des EPLE sur le département (avec le concours de l'URCA) / Un travail de réflexion et d'échanges dans les bassins avec l'ensemble des acteurs de terrain », dans le calendrier évoqué précédemment, qui devrait aboutir en 2015-2016 à la « définition des nouveaux secteurs de recrutement des collèges, la définition d'une nouvelle politique de sectorisation, au schéma de l'évolution de la carte des collèges et à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre de la nouvelle carte des collèges »... Après ces belles déclarations d'intention, insistant en outre sur la nécessité d'un « échange sur le terrain », le Conseil Général des Ardennes, par la voix de Monsieur Cordier, dans le petit jeu (mais qui est dupe ?) devenu traditionnel d'opposition systématique, affirme qu'il n'a pas été informé encore moins consulté sur ce projet, qu'il « n'est pas acteur de la présentation qui vient d'être faite » et qu'il s'en désolidarise totalement..., rappelant par ailleurs que le Conseil Général est toujours compétent sur les questions d'implantation des établissements scolaires et de la sectorisation...



Avec la FSU,  
pour le Service Public !



Au milieu de ces échanges de politesses, nous attirons l'attention sur le fait que l'évolution du réseau des collèges ardennais ne peut se faire sans le croisement avec le chantier national actuellement en cours de la refondation de l'éducation prioritaire, la ruralité pouvant également constituer un élément à prendre en compte dans la redéfinition de la carte des établissements et/ou réseaux bénéficiant de ce dispositif.

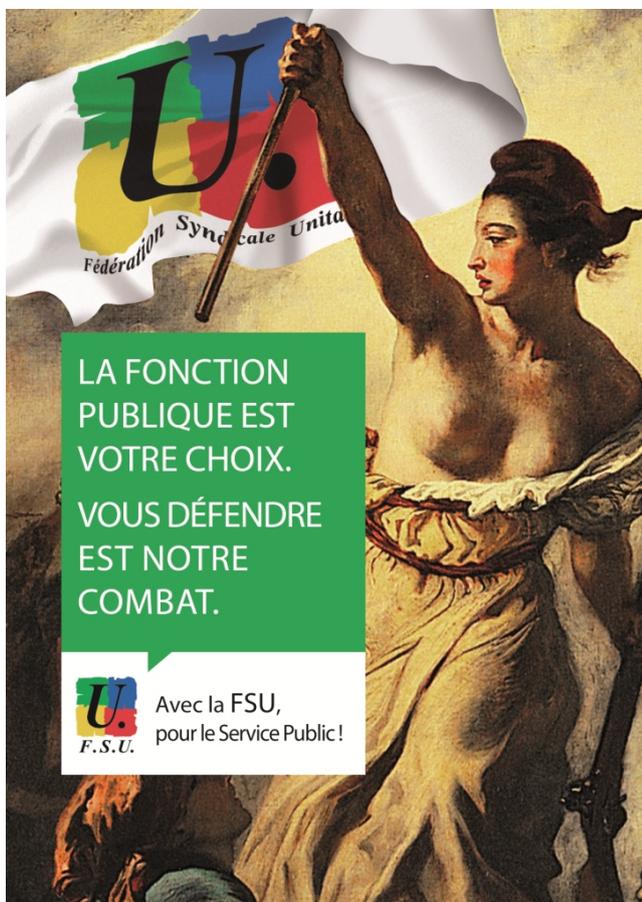
### Et aujourd'hui, où en sommes-nous...?

Au point mort pour ce qui est de la concertation « officielle »..., on attend (comme on attend Godot ?) le rapport des deux Inspecteurs Généraux, venus dans le département les 13 et 14 novembre derniers, qui, pour la question de la mutualisation des enseignements de la filière littéraire entre Givet et Revin, sont effectivement allés « sur le terrain », pour le réseau des collèges ardennais, dans l'incapacité bien sûr de tous les visiter, ont rencontré différents acteurs (dont la FSU Ardennes) pour « prendre des infos »... Et on attend toujours que Monsieur le Directeur académique veuille bien préciser aux membres du CDEN les modalités de travail (transmission des informations, création d'un espace de travail partagé, réunions thématiques,...) qu'il a choisies pour réellement mettre en œuvre cette concertation...

Pour ce qui est de la non-concertation et de la décision unilatérale déjà prise l'an dernier de fermer Buzancy à la rentrée 2014 (Monsieur le Ministre, ce site ne fait-il pas partie de « l'ensemble des collèges ardennais » ?), on avance, on a même passé la vitesse supérieure : après la provocation de

l'annonce, « pour rappel », du « regroupement effectif sur le site de Grandpré à la rentrée 2014 » faite au cours de ce même CDEN où il était question de « démarche partagée », d'« échanges avec l'ensemble des acteurs de terrain »..., c'est en effet maintenant celle faite, par voie de presse, le 10 décembre dernier, de la fermeture définitive du site en juin, Monsieur le Directeur académique laissant le soin au prochain CA de l'établissement d'entériner « sa » décision... L'est-y pas belle, la démocratie ? Et demain, Le Chesne et Givet ? Et après-demain, les collèges de type Pailleron ? Loin d'être « partagée », et bien loin de la « méthode » affichée..., cette démarche (à marche forcée ?) pour une « évolution du réseau des collèges ardennais » interroge encore beaucoup, inquiète aussi tous les « acteurs de terrain » qui auraient davantage besoin de stabilité, de sérénité, de confiance en l'avenir pour eux-mêmes et les élèves...

Karine FUSELIER,  
Secrétaire départementale du SNES

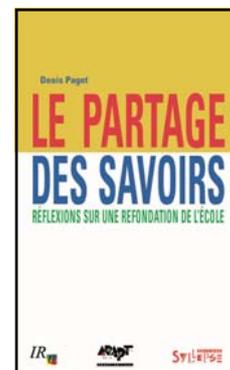


Revue de l'Institut de Recherches de la FSU  
Juillet - août - septembre 2013  
Dossier : « l'extrême droite »  
Pour commander ce numéro, rendez-vous sur le site de l'Institut :  
<http://institut.fsu.fr/>

<http://institut.fsu.fr/-Le-partage-des-savoirs,365-.html>

### Réflexions sur une refondation de l'École.

auteur : Denis Paget  
Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de vue sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture. Mais quelle culture ? Et quel partage des tâches avec les familles ? Ce livre fait des propositions pour guérir l'école des politiques qui ont conduit à la régression éducative de notre pays. Elles battent en brèche les idées reçues...



Les « statuts de 50 », nos obligations réglementaires de service et les statuts particuliers des enseignants de second degré sont régulièrement attaqués, remis en cause. La Cour des comptes, la presse, des propositions de certaines personnes politiques demandant l'augmentation des nos obligations de service, une présence accrue des enseignants au sein des établissements, la réduction des vacances etc. ont contribué à des campagnes de dénigrement de la profession. La dernière tentative de réécriture des statuts avait été faite par de Robien et avait provoqué d'importantes luttes jusqu'à l'abrogation de son décret par Sarkozy.

Il est donc apparu important d'explicitier la réalité du travail enseignant. Des rapports de l'Inspection Générale, des études de la DEPP ont donc apporté un éclairage en montrant l'étendue du travail en dehors du « simple » face-à-face pédagogique. Une nouvelle étape a été décidée par le Ministère en proposant le toilettage des statuts de 50 et en y inscrivant l'ensemble des tâches réalisées par les enseignants. Le but est de rendre visible l'invisible pour juguler ces attaques incessantes.

Les syndicats de la FSU se sont engagés pleinement dans les discussions ouvertes par le ministre en portant leurs revendications pour l'amélioration des textes réglementaires, dans l'intérêt des personnels et des élèves. Dans le second degré, le SNEP avec le SNES et le SNUEP a œuvré pour que deux éléments essentiels soient réaffirmés : la définition hebdomadaire des maxima de services en heures de cours (dont AS pour l'EPS) et l'ancrage disciplinaire de nos missions et de notre recrutement. Ces syndicats ont refusé toute annualisation et demandé la prise en compte effective d'une charge de travail qui s'est considérablement accrue ces dernières années. Le ministère élabore en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales des fiches qui serviront de base pour l'écriture d'un nouveau décret englobant l'ensemble des enseignants de second degré et se substituant aux actuels décrets de 50 et aux circulaires attenantes.

La définition des missions des enseignants est caractérisée en trois blocs :

- Le premier porte sur le face-à-face pédagogique, l'enseignement face aux élèves (dans ce cadre, le SNEP-FSU a obtenu pour tous les enseignants d'EPS que l'AS soit dans ce cœur de métier, conformément à l'article 4 du statut particulier des professeurs d'EPS)
- Le second porte sur les missions liées à cette

activité : préparation des cours, évaluations, relations aux parents, à l'équipe, ...

- Le troisième porte sur les missions complémentaires, non obligatoires et ouvrant droit à indemnités.

L'objectif affiché par le ministère est de justifier que les heures de cours entraînent des activités qui équivalent au temps complet d'un fonctionnaire et dépasser ainsi l'idée que le travail enseignant se réduirait au face-à-face avec élèves. A noter que l'ISOE demeure.

Mais cette démarche, pour intéressante qu'elle soit en ce qu'elle révèle de la réalité du métier d'enseignant, peut présenter le danger de permettre à la hiérarchie d'accentuer encore les dérives actuelles de « réunionite aiguë » et entraîner une accentuation des charges de travail et des impositions. Toutefois, il faut relever que l'ensemble des tâches répertoriées actuellement existe déjà et que les

fiches ne font que reprendre des décrets et circulaires en application. Aucun texte ne permettra d'éviter les luttes syndicales, les rapports de force, y compris dans l'établissement. Cette nouvelle définition ne résoudra pas tout.

En réponse aux attaques récurrentes de la Cour des comptes sur les « décharges de service », le ministère a décidé de travailler différemment la question en créant des systèmes de pondération. A titre d'exemple dans l'éducation prioritaire 1h de cours équivaldra à 1,1 heure soit une minoration de service d'environ deux heures (On ne peut toutefois savoir à l'heure actuelle combien de personnels seront concernés compte tenu de la volonté de resserrer le réseau de l'éducation prioritaire).

Les syndicats FSU ont rappelé leurs demandes de réduction des maxima de service des enseignants et de revalorisation indiciaire, malheureusement sans succès, puisque les choix budgétaires opérés contraignent le ministère à réformer à coût quasiment constant. C'est ce qu'a dénoncé fortement la FSU lors des réunions de concertation. Le gouvernement ne peut réellement satisfaire les personnels, prendre en compte les évolutions du métier dans ces conditions.

La FSU mobilisera la profession pour enclencher une dynamique de revalorisation qui est toujours absente du projet et mènera l'action sur un ensemble d'éléments qui restent à améliorer.

Benoît HUBERT,  
Bureau départemental du SNEP-FSU



## Arythmie et grosse fatigue

Avant 2008 : 27 heures d'enseignement hebdomadaires (en fait, 26 en moyenne sur l'année avec les samedis vaqués).

Entre 2008 et 2013-2014 : 24 heures hebdomadaires + 1 heure 30 minutes d'APE (pour certains).

Avec la réforme Peillon : 24 heures hebdomadaires + 1 heure d'APC (pour certains) + 3 heures d'activités péri-éducatives.

➤ *Conclusion:* les élèves ont perdu 2 heures d'enseignement (en moyenne, sans compter l'APC) après deux réformes des rythmes en 5 ans.

Cela permettra-t-il d'améliorer la réussite de tous ?

Il faut sortir de l'illusion gouvernementale qui veut nous faire croire que la diminution de la journée d'enseignement des élèves par rapport à la journée de la semaine Darcos est la solution miracle.

Diminuer la journée d'enseignement : pour quoi faire et par qui ? Il faut bien prendre en charge les enfants.

Pour le gouvernement, ce sont des temps d'activité péri-éducative laissés à la charge des communes.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale, plus de problème. Il a fait le job, c'est-à-dire alléger la journée d'enseignement. A bon compte ! C'est-à-dire sur celui des communes, des parents et des enseignants à qui on ne manque pas de faire appel.

Et voilà le "*Travailler plus pour gagner plus*" de Sarkozy.

Les enfants ne récupéreront toujours pas, ni sur la semaine, ni sur l'année, les deux heures hebdomadaires d'enseignement qu'ils ont perdues à cause de Darcos.

Ne nous laissons pas enfermer dans un cadre vicié.

Le décret actuel offre des possibilités diverses d'articuler les temps d'enseignement et les temps d'activité péri-éducative.

Ainsi voit-on notre DSDEN et certaines communes s'engouffrer dans cette brèche et désynchroniser les horaires maternelles et élémentaires pour des raisons de recrutement et d'organisation locale du travail. Certains parents sont désormais plus que jamais dépendants des horaires – différents – des écoles.

Si certaines collectivités ont pu bénéficier par le passé et encore aujourd'hui de dérogations à l'organisation hebdomadaire, c'est principalement en raison de leurs capacités à financer et à mettre en œuvre des projets péri-éducatifs ou de leur poids politique. Cependant, pour la majorité des communes, l'organisation hebdomadaire ne sera que la simple résultante de leurs faibles moyens humains et financiers.

Aussi, réclamer que la décision d'organisation revienne au Conseil d'école est dans la majorité des cas illusoire et trompeur pour la profession.

En outre, sous couvert d'adaptabilité aux particularismes locaux, peut-on permettre à chaque école d'instaurer ses propres rythmes ?



Il ne faut pas confondre souplesse et déréglementation. Alors que la nouvelle journée scolaire devait prendre en compte les rythmes de l'enfant, il est évident qu'elle sera encore plus dépendante de variables socio-économiques. Beau résultat !

La régulation – c'est-à-dire viser un financement égalitaire des écoles – faisait déjà défaut. Ne manquait plus que la déréglementation pour, non pas, « refonder l'école de la république » mais créer de véritables systèmes scolaires locaux. Il n'est dès lors plus nécessaire de créer des structures telles que les EPEP et leurs conseils d'administration présidés par les élus. Il suffit d'inventer le projet éducatif territorial pour créer les conditions d'un nouveau management de ces nouvelles entités.

Ce n'est pas moins d'école, mais mieux d'école que nous voulons.

Le Plus De Maîtres Que De Classes version SNUipp permet de déconnecter le temps des élèves du temps des enseignants. Revendication centrale du SNUipp-FSU, il a été réaffirmé lors de notre congrès de Saint-Malo.

Il fut un temps où la revendication d'un temps de 27 heures d'enseignement pour les élèves était aussi réaffirmée. A l'heure du décret Peillon, elle n'est plus d'actualité.

Ces deux revendications conjuguées permettraient de travailler autrement et de ne pas gaver les élèves, c'est peut-être ça aussi, l'allègement de la journée des enfants. Dans le cadre de l'éducation nationale.

Il y aurait toujours des plages de temps disponibles pour les activités péri-éducatives.

Seule une proposition forte telle que le PDMQDC peut transformer l'école (et son fonctionnement) et emporter l'adhésion de tous, car, on le voit bien, personne ne s'enthousiasme vraiment pour les divers aménagements que l'on voit fleurir ici où là.

Après avoir revendiqué la concertation et la nécessaire prise en compte de l'avis de chaque conseil d'école comme la panacée d'une réforme jugée finalement « mal fichue » – et chacun peut voir ce qu'il en a été et ce qu'il en est – le SNUipp demande maintenant que l'accent soit mis sur la pédagogie ! C'est exactement le leitmotiv de notre DASEN pour nier l'existence de tout autre levier pour améliorer la réussite scolaire. Arrêtons de tergiverser : stoppons cette réforme et exigeons de véritables moyens pour transformer l'école.

Voyons grand !

Jérôme CLAD, secrétaire départemental du SNUIPP

## Satisfecit et optimisme !

Si de nombreux combats restent à mener, on peut constater que l'activité syndicale n'est pas vaine. La fin de l'année 2013 aura été un bon cru pour le SNEP-FSU.

### Le sport scolaire



### Un droit pour tous

pas d'un mauvais œil la marginalisation du sport scolaire).

En officialisant le forfait de 3h pour l'animation du sport scolaire dans le service hebdomadaire de TOUS les enseignants d'EPS, ce décret le place définitivement comme partie intégrante du service public d'éducation, véritable mission de l'État, organisé de manière associative. Un sport scolaire comme prolongement volontaire de l'EPS obligatoire.

Car ce forfait, réduit à 2h par le décret Soisson en 1978, a été rétabli à 3h en 1981, mais seulement sous forme de circulaire, permettant de ce fait à certains chefs d'établissement de prendre leurs aises avec le forfait de trop nombreux collègues en le remplaçant par des heures d'EPS et de réaliser ainsi des «économies» substantielles sur la DHG, quitte à entraver le bon fonctionnement de l'A.S. C'est malheureusement le cas cette année dans un établissement ardennais où un TZR se voit non seulement privé du forfait, mais aussi contraint de faire cours le mercredi après-midi..., créneau normalement réservé aux rencontres UNSS et aux entraînements de l'A.S !

Nous pouvons espérer que de tels cas ne se produiront plus et nous réjouissons de cette action en faveur du sport scolaire du second degré, l'Éducation Nationale jouant ainsi un rôle très important, au nom de l'État, pour la démocratisation de l'accès à la culture des APSA.



La seconde avancée concerne l'heure de coordination disciplinaire et la coordination de district, l'une remise en cause, l'autre oubliée, lors des propositions de réécriture des « fiches métiers », travaux en cours concernant la refondation de l'école.

En effet, à la lecture de ces fiches, les représentants SNES et SNEP conviés aux débats ont eu la mauvaise surprise de constater que les coordinations disciplinaires existantes en EPS, pour la gestion des laboratoires et cabinets en SVT, sciences physiques et chimiques, technologie, langues vivantes et histoire-géographie étaient remises en cause du fait que serait maintenant possible une coordination dans n'importe quelle discipline, à partir du moment où ce serait décidé par le CA de l'établissement, sur proposition du conseil pédagogique.

Concernant la coordination de district en UNSS, nos représentants ont constaté que cette mission n'apparaissait même pas sur les « fiches métiers » proposées. Quand on connaît la charge de travail que cela représente...

Suite à la revendication commune SNES/SNEP, « l'erreur » a été « corrigée » dans un délai d'une semaine! En réagissant aussi rapidement et vivement, en recueillant des milliers de signatures en 48h pendant un week-end sur une pétition et en obtenant que ces heures apparaissent comme « missions complémentaires » et soient valorisées, la profession aura montré sa grande force de réactivité et de mobilisation, permettant ainsi d'éviter toute dégradation.

L'actualité syndicale reste chargée : rythmes scolaires, revalorisation des salaires, opposition au tout CCF (contrôle continu de formation) en lycée professionnel, évolution du réseau des établissements, etc. mais ces deux exemples montrent que les combats valent la peine d'être menés et nous encourageant dans notre travail quotidien. Un peu de satisfecit et d'optimisme ne font pas de mal...

Arnaud LAMBERT,  
secrétaire départemental du SNEP

**COMPLÉMENTS  
D'INFORMATIONS SUR  
LES SITES SUIVANTS:**

site de la FSU 08  
[sd08.fsu.fr](http://sd08.fsu.fr)

SNUIPP :  
[snu08.free.fr](http://snu08.free.fr)

SNES :  
[www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)

SNEP :  
[www.snepfsu-reims.net](http://www.snepfsu-reims.net)

Document non contractuel - Crédit photo : Thinkstock - Mai 2011



**NOUVEAU**  
Une assurance  
dédiée aux  
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT !**

**N° Indigo 0 820 047 047**  
0,12€ TTC/MN

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264.

Si vous désirez nous contacter et/ou participer à l'animation de la vie syndicale départementale, écrivez-nous par mail à [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr) par courrier au 48 Rue Victor Hugo 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 03 24 33 14 14 (de préférence le mercredi après-midi).